

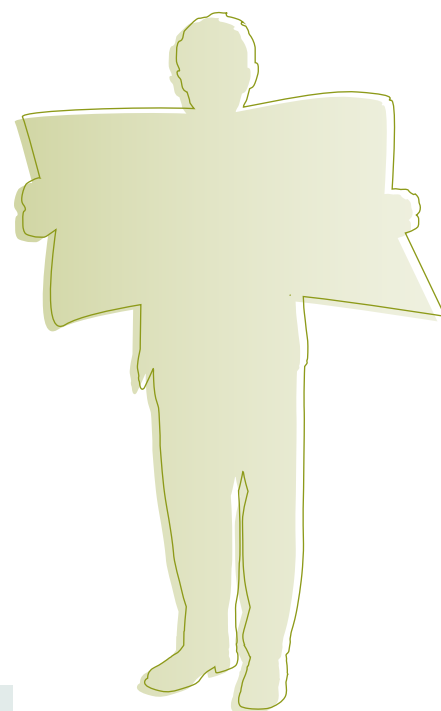


COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER AUX PROJETS FINANCÉS PAR LA SHQ?

I En communiquant avec les centres de services (CS) pour obtenir de l'information sur les travaux qui seront réalisés dans le parc de HLM.

Bien que la Société d'habitation du Québec (SHQ) ne construise plus de HLM, elle doit veiller au maintien en bon état et à l'amélioration de son parc de plus de 70 000 logements sociaux. En effet, la SHQ alloue à cette fin d'importantes sommes chaque année aux organismes qui gèrent les HLM, soit les offices d'habitation (OH), les coopératives d'habitation (coops) et les organismes sans but lucratif (OSBL).

Pour superviser la réalisation de ces travaux, la SHQ compte sur les CS, lesquels soutiennent, sur un territoire donné, plusieurs organismes (OH, coops, OSBL). Ce sont donc majoritairement les CS qui offrent leur appui aux organismes lors de l'embauche d'entrepreneurs, pour la réalisation des travaux, et de professionnels (architectes et ingénieurs), pour la prestation de différents services tels que la réalisation des études préparatoires, la conception de plans et devis, la préparation de documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux.



Pour obtenir les coordonnées d'un CS, visitez le site Web de la SHQ au www.habitation.gouv.qc.ca/architectesingenieurs.



2 En communiquant avec un OH ou un groupe de ressources techniques (GRT) pour concevoir et réaliser des projets par l'entremise du programme AccèsLogis Québec de la SHQ.

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il favorise la création de logements sociaux et communautaires destinés à des ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à une clientèle qui a des besoins particuliers en matière de logement. Les coops, les OH et les OSBL ou les sociétés acheteuses sans but lucratif peuvent ainsi concrétiser des projets d'habitation sociale et communautaire en comptant également sur la contribution de leur milieu.

Les professionnels (architectes et ingénieurs) et les entrepreneurs qui désirent offrir leurs services pour concevoir et réaliser des projets par l'entremise du programme AccèsLogis Québec doivent contacter un GRT ou un OH.

Pour consulter le répertoire des GRT et des OH ainsi que le *Guide de construction* des projets AccèsLogis Québec, visitez le site Web de la SHQ au www.habitation.gouv.qc.ca/architectesingenieurs.

